

UNE STRATÉGIE FONCIÈRE POUR RESTAURER LES ZONES HUMIDES ET PRÉSERVER L'EAU POTABLE



LE PORTEUR DE PROJET

Syndicat Intercommunal
d'Alimentation en Eau Potable
Nord-Ouest Charente
(SIAEPNOC)

LE TERRITOIRE D'ACTION

AAC Source du Moulin Neuf :

Surface totale de l'AAC : 14 000 ha
SAU de l'AAC : 11 500 ha environ
220 exploitations

Contexte agricole : 84% en grandes cultures (47% céréales, 22% oléagineux, 14% protéagineux), 15% en prairies et jachères (2020)

Qualité de l'eau brute :

Nitrates : 40,7 mg/L en moyenne de 2000 à 2020 (13,5% des cas > 50mg/L)

Pesticides : enjeu secondaire, teneurs totales < 0,5µg/L (depuis 2005) et en majorité < 0,1 µg/L par substance

Diversité de molécules faibles (3 herbicides et métabolites en 2020).

Code OPR de l'ouvrage :
OPR0000031745

Source de Moulin Neuf
Code BSS : BSS001RQQM
(06608X0034/PUITS)

Fiche réalisée en 2024

Domaine(s) d'action :

- Maîtrise foncière et d'usages
- Développer les infrastructures agroécologiques

Type(s) d'action :

- Acquisitions foncières
- Préservation et restauration de zones humides

Département(s) :

- Charente, Deux-Sèvres

Bassin(s) hydrographique(s) :

- Adour-Garonne

Mots clés : maîtrise foncière – zones humides

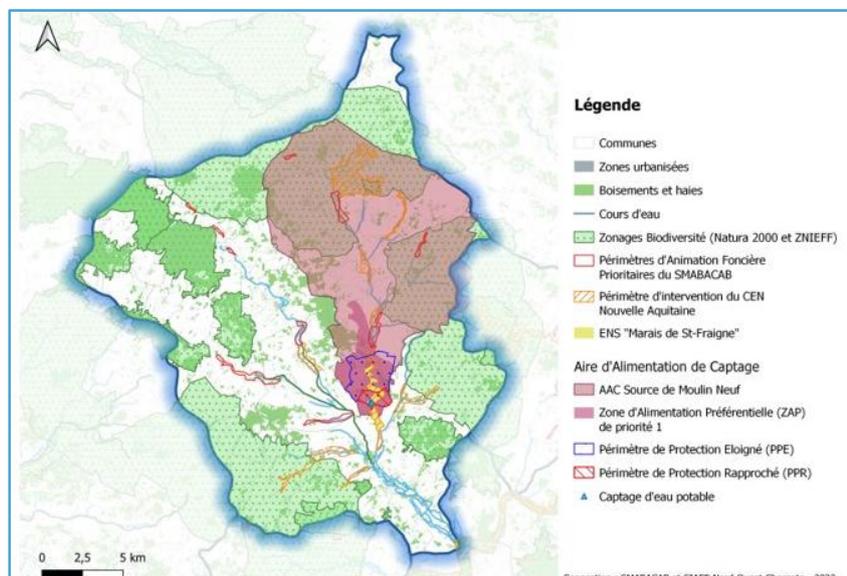
POURQUOI S'ENGAGER ?

Après avoir mis en place des solutions curatives d'urgence face à la dégradation de la qualité de l'eau de la source de Moulin Neuf, le SIAEPNOC s'est progressivement inscrit dans une logique préventive volontaire visant à améliorer la qualité de l'eau brute. Il a notamment adhéré à la démarche Re-Sources dès le début des années 2000 afin d'assurer durablement la production d'eau potable.

LES OBJECTIFS

La stratégie foncière a pour objectif de maîtriser l'usage des sols, et doit notamment permettre de protéger et réhabiliter des zones humides fonctionnelles jouant un rôle épuratoire fondamental vis à vis des pollutions azotées et phytosanitaires. Les objectifs définis par le contrat Re-Sources 2019-2023 sont d'avoir 50 hectares sous maîtrise foncière pour la restauration de zones humides, et 160 ha classés en Espace Naturel Sensible (ENS) sur des secteurs à forts enjeux vis-à-vis de la qualité de l'eau. Les secteurs prioritaires sont définis en adéquation avec les périmètres d'intervention du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) et du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMABACAB).

Période de l'action : 3^e contrat Re-Sources 2019-2023 (prolongation 2024).



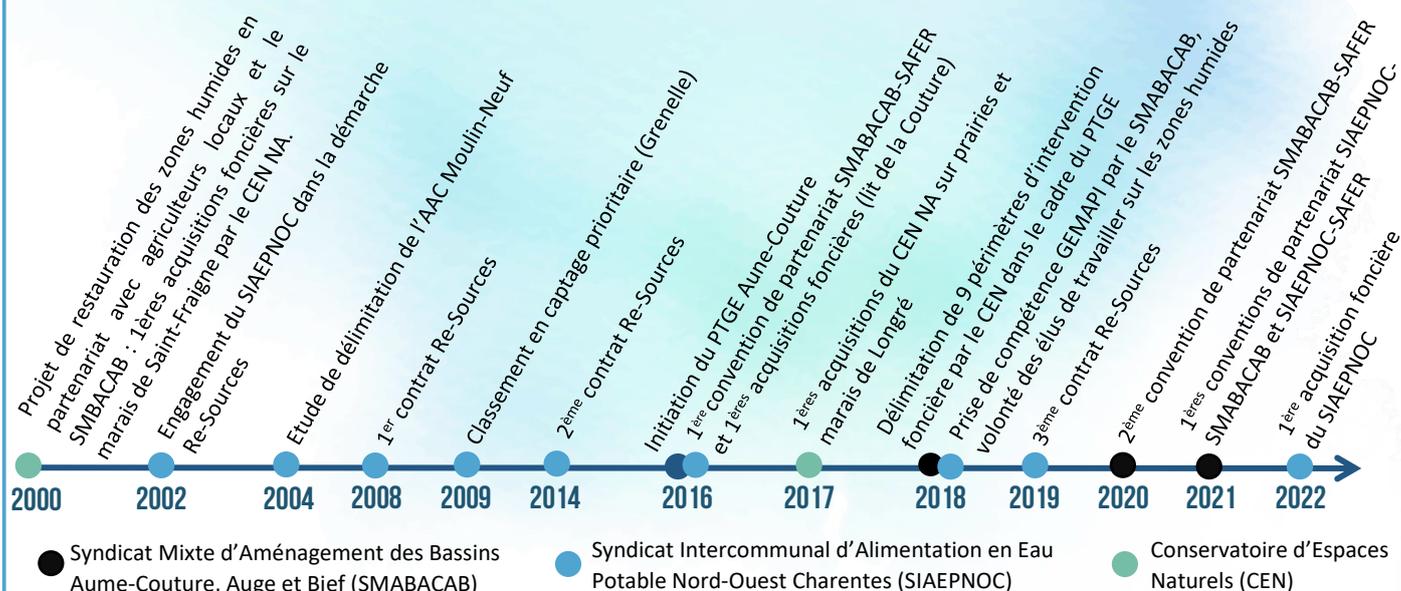
2e projet

L'objectif opérationnel de protection et de réhabilitation des zones humides fonctionnelles s'inscrit dans l'exercice de la compétence GEMAPI (par le SMABACAB), les Périmètres d'Intervention Globaux du CEN, et en lien avec le projet de territoire Aume-Couture (porté par l'EPTB Charente). Le CEN travaille en lien étroit avec le SMABACAB et le SIAEP Nord-Ouest Charente afin de restaurer et/ou protéger 725 ha de zones humides (avec 170 ha sous maîtrise foncière) dont 290 ha situés dans l'AAC de Moulin Neuf. De plus, sur la Zone d'Alimentation Préférentielle (ZAP), zone la plus sensible de l'AAC, 169 ha incluant la source de Moulin Neuf ont été classés Espace Naturel Sensible en 2019 par la commune de Saint-Fraigne et le Conseil Départemental de la Charente.

L'AAC Source de Moulin Neuf est ainsi concernée par deux projets de réhabilitation de zones humides :

- Sur la Zone Est de l'AAC, en lien avec le CEN, le SMABACAB et le Projet de Territoire Aume-Couture, 3 zones humides équivalent à une surface de 75 à 100 ha environ sont concernées ;
- Sur la ZAP, une zone de 135 ha environ, délimitée par les marais de Saint-Fraigne situés au Nord des Jardins Éphémères de Saint-Fraigne et au sud par les tourbières de Chantemerle.

La restauration d'une partie de cette zone humide des Marais de Saint-Fraigne, suite aux premières acquisitions réalisées sur ce site par le CEN dans les années 2000, a notamment permis de retrouver certaines fonctionnalités écologiques favorables à la préservation des ressources en eau sur le secteur.



Historique des partenariats et démarches foncières sur l'AAC de Moulin Neuf

L'ACCOMPAGNEMENT PAR RE-SOURCES

- Accompagnement financier : temps d'animation territoriale et agricole, définition d'une politique foncière en plusieurs étapes successives, participation aux acquisitions foncières
- Portage politique : visibilité sur l'importance de la réhabilitation des zones humides et priorisation de l'enjeu de la préservation de la ressource en eau dans les instances régionales ou de bassin
- Mise en réseau des acteurs, notamment des animateurs locaux sur le territoire régional : diffusion de retours d'expériences, de guides, veille technique et règlementaire par rapport aux démarches foncières

LES PARTENAIRES

Partenaires techniques : CEN Nouvelle-Aquitaine, SMABACAB, Commune de Saint-Fraigne, Département de la Charente, EPTB Charente, SAFER Nouvelle-Aquitaine

Partenaires financiers : Agence de l'Eau Adour-Garonne – Région Nouvelle-Aquitaine

LES RÉSULTATS

104,5 ha sous maîtrise foncière et d'usage d'un des trois organismes sur le bassin Aume-Couture (de 2000 à 2022), dont 81.5 ha sur l'AAC Moulin Neuf, avec :

- 3 ha en intégralité sur l'AAC acquis par le SIAEPNOC
- 15,5 ha (dont 8,5 ha sur l'AAC) & réserve foncière de 8ha par le SMABACAB
- 86 ha (dont 70 ha sur l'AAC) par le CEN

LES FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS

- Démarche multi-partenaire élaborée en synergie et animation en régie, avec des enjeux partagés pour la préservation et la restauration des zones humides
- Animation en régie en lien direct avec les exploitations agricoles du territoire
- Démarche historique et proactive entreprise notamment par le CEN
- Accompagnement des dossiers par la SAFER

POINTS DE SATISFACTIONS

- Complémentarité des périmètres d'action foncière
- Dialogue facilité sur les questions foncières (multi-partenariat et animation en régie)
- Réorientation des pratiques agricoles
- Restauration de zones humides sur les parcelles acquises
- Simplification de mise en œuvre de travaux (hydromorphologie des cours d'eau, plantation de haies, ...)

DIFFICULTÉS ET LIMITES RENCONTRÉES

- Peu de mouvements fonciers
- Acquisition à l'opportunité (veille foncière)
- Prix peu attractifs en zones humides
- Préférence des propriétaires pour les échanges, mais difficulté à constituer une réserve foncière (rareté des attributions)
- Peu d'éleveurs pour la gestion des parcelles acquises



Marais de Saint-Fraigne (Photo : SIAEPNOC – Juin 2023)

→ Pour aller plus loin

SIAEP Nord-Ouest Charente

<https://www.siaepnordouest16.fr/>

→ Contacts

Marine TALLON

Responsable des services et coordinatrice
Re-Resources – SIAEPNOC

Tel : 05 45 65 97 17 - 07 87 56 60 27

m.tallon@siaepnordouest16.fr

Noémie AUFFRET

Technicienne Zones Humides - SMABACAB

Tel : 05 45 21 01 91 / 06 78 77 62 71

n.auffret@smabacab.fr

TÉMOIGNAGE DE MARINE TALLON, ANIMATRICE RE-RESOURCES

La préservation de l'environnement, et plus particulièrement de la ressource en eau, est un enjeu majeur de nos territoires, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. L'eau est un bien commun indispensable à toutes les activités, et plus simplement à la vie.

La source de Moulin Neuf se situe en zone très rurale et se caractérise par 82% de surface agricole utile. L'évolution des pratiques agricoles actuelles contribue à l'amélioration de la qualité de l'eau. Cependant, la fragilité intrinsèque du milieu (présence de failles et de calcaires fracturés) nécessite la mise en place de changements plus structurels concernant l'aménagement du territoire, en particulier sur les zones les plus sensibles.

La stratégie foncière est un outil permettant d'allier la pérennisation des usages et des ressources sur le long terme. Elle se définit au travers de la coopération entre les acteurs et en complémentarité d'autres outils techniques et financiers.

La gestion durable de la ressource en eau repose sur une approche systémique en synergie entre les acteurs d'un territoire.



Un projet mené avec :



Fiche réalisée avec le concours de :